



PROJET PEDAGOGIQUE

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

Site de Dégagnac : ALSH Les P'tits Bouts Riants

L'accueil de loisirs n'est pas une garderie. C'est un lieu de socialisation, de détente et de loisirs pour les enfants, Il doit élaborer un projet, le défendre et l'évaluer.

CHAPITRE I : Objectifs et finalités auprès de l'enfant

Favoriser le vivre ensemble :

- Favoriser les échanges entre les enfants et les adultes (créer du lien)
- Favoriser la coopération

Participation de l'enfant :

- Rendre l'enfant acteur et non spectateur de son séjour. Il ne doit pas consommer une activité. Il doit se l'approprier et pouvoir évoluer, s'exprimer, imaginer
- Favoriser la citoyenneté, le respect, la tolérance

Favoriser les activités nouvelles :

- Amener l'enfant vers de nouvelles découvertes
- Favoriser les activités urbaines et rurales

Participer à l'autonomie de l'enfant :

- Accompagner l'enfant dans les gestes quotidiens pour, à son tour, faire seul.

Les différents besoins :

- Besoin de sécurité physique et affective
- Besoin d'autonomie : l'équipe d'animation est là pour accompagner l'enfant et non pour faire à sa place.
- Besoin de repos : respect des rythmes.
- Besoin de reconnaissance : l'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect. Valoriser l'enfant, sanction négative et positive.
- Besoin d'activité : l'activité doit l'enrichir et non l'occuper.
- Besoin de soutien aux parents, à la séparation avec leur enfant

Objectifs et finalités auprès de l'équipe

- Respecter le travail de l'autre
- Se positionner en tant que professionnel, s'investir avec plaisir
- Encourager la prise d'initiative
- Transmettre et faire partager ses expériences et ses connaissances

CHAPITRE II : Le rôle de la directrice

Être le moteur de l'équipe et être à son écoute en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs. Elle fait elle-même partie de l'équipe d'animation. L'accueil de loisirs sera à l'image de celle qui le dirige.

Rôle pédagogique :

- Préparer le projet pédagogique et les programmes d'activité avec les animateurs,
- Former et évaluer son équipe,
- Veiller au respect des règles de sécurité,
- Régler les problèmes matériels,
- Aider les animateurs à la mise en place des activités,
- Aller à la rencontrer des parents.

Rôle administratif :

- Proposer le recrutement de son équipe d'animation après concertation avec le chef du service enfance-jeunesse,
- Préparer, proposer et veiller au respect du budget,
- Gérer le matériel pédagogique,
- Être en contact régulier avec le responsable du service enfance-jeunesse, les partenaires extérieurs
- Gérer les absences des animateurs,
- Gestion des factures, encaissements, dossiers CAF et MSA

CHAPITRE III : Le rôle de l'animateur

Avec les enfants :

- Sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants,
- Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité,
- Il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe,
- Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il accompagne les groupes d'enfants à réaliser le projet d'animation,

- L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

En ce qui concerne les activités :

- Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité. Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun et sur la création collective.
- Il sait s'adapter aux contraintes du moment.

Avec l'équipe :

- Il intervient en relation d'aide pour favoriser la vie et l'évolution de cette équipe.
- En se référant à des intentions éducatives, il prend part au sein de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique, à sa mise en vie et à l'évaluation de sa réalisation.
- Il sait également demander conseils à l'équipe de façon que les activités soient plus complètes possible.

Par rapport à lui-même :

- Il définit et exprime son propre projet, se situe par rapport au projet de la structure et cherche à mettre en cohérence ses intentions et sa pratique.

